Réforme des retraites



Depuis des années, les gouvernements successifs s'acharnent de réforme en réforme sur les retraites. Le projet de réforme des retraites de Macron vise à mettre fin à un système de retraite solidaire dans lequel chacun-e cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins pour atténuer les inégalités. La réforme projetée par le gouvernement sur la base du rapport Delevoye aura pour conséquence un appauvrissement généralisé des plus âgé-e-s et touchera tout particulièrement les personnels de l'Éducation nationale.

ENGRÈVE DÈS LE 5 DÉCEMBRE

La retraite par points du gouvernement : on sait ce qu'on cotise, impossible de savoir ce qu'on recevra

Le projet de réforme du gouvernement introduit un changement majeur dans le système : il s'agira d'un système à cotisations définies mais à prestation indéfinie. On cotise une proportion fixe du revenu (12,83 %), qui permet d'acquérir des « points » en fonction de sa valeur d'achat au moment où l'on cotise. Au moment où l'on liquide la pension, le nombre de points acquis est converti en rente sur la base d'un coefficient au moment du départ. Cela signifie que si on saura toujours ce qu'on cotise, il sera impossible de prévoir à combien s'élèvera la pension! Cette entourloupe permet au gouvernement de réduire facilement le montant des pensions. L'objectif du gouvernement est idéologique : déposséder les travailleurs et les travailleuses d'un mécanisme puissant de solidarité collective.

C'est même écrit dans le rapport : la valeur **relative*** du point pourra diminuer avec le temps.

Bien sûr, la valeur du point suivra l'évolution des salaires … mais aussi celle de la société. Son montant sera revalorisé en fonction des prévisions économiques et de l'allongement de la durée de vie!



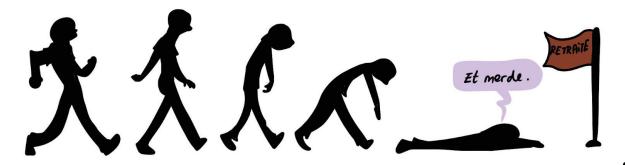
Sur chaque année de vie que les gens gagneront, 2/3 seront passés au boulot. Le reste en retraite, parce qu'on est grands princes. Héhé.

Emma.

* Si le montant du point augmente moins vite que les prix, sa valeur relative baisse, c'est-à-dire qu'avec un point, on pourra acheter moins qu'avant.

L'objectif du gouvernement:

reculer (encore) l'âge du départ à la retraite



Emma

Actuellement l'âge du départ à la retraite est calculé à partir d'une combinaisons du nombre d'années travaillées et de trimestres cotisés. Avec la réforme, l'âge légal du départ n'aura plus aucun sens. Il reste officiellement fixé

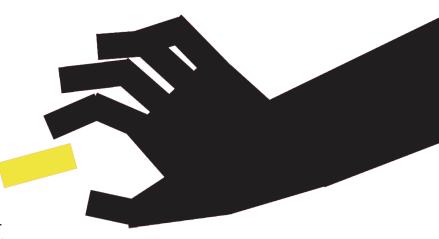
à 62 ans, mais l'âge de « taux plein » est fixé à 64 ans au minimum. Qui plus est, cet âge s'accroît chaque année de l'augmentation de l'espérance de vie : il est donc de 65 ans à partir des personnes nées depuis 75 ; et de 66 ans pour celles nées à partir de 87. L'âge légal du départ ne garantit donc rien : ni un taux de remplacement du salaire, ni l'âge du meilleur taux. L'objectif affiché est de maintenir dans l'emploi le plus longtemps possible, mais c'est un mensonge : actuellement plus d'une personne sur deux partant à la retraite n'est déjà plus au travail. Les raisons sont multiples : licenciement, incapacité, épuisement, maladie... L'espérance de vie moyenne sans incapacité est en effet en-dessous de 63 ans pour les hommes et à peine de 64 ans pour les hommes. Dans le nouveau système, la chance d'avoir quelques « belles années » de retraite est donc presque nulle.



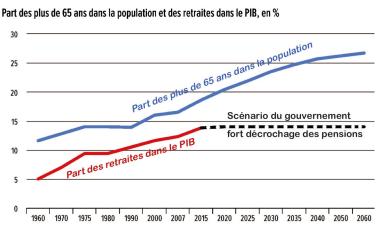
Des pensions qui vont diminuer de plusieurs

centaines d'euros

Malgré les dénégations du gouvernement et de Macron, les simulations faites sur la base des éléments communiqués aux organisations syndicales sont sans appel. Les fonctionnaires sont particulièrement touché-e-s, et l'intégration annoncée des primes dans le calcul des retraites n'aura qu'un effet marginal pour les personnels. Ainsi, un-e prof certifié-e ou un-e PE (ce sont les mêmes grilles indiciaires) ayant commencé à travailler à 23 ans et



partant à la retraite à 62 ans percevrait dans le régime actuel une pension de 2057 euros bruts mensuels. Dans le nouveau système, la pension tomberait à 1419 euros bruts, soit une baisse de 638€ (prêt d'un tiers).



Et encore, cette simulation ne tient pas compte du fait que le corps des PE est féminisé à 80 %, et que les femmes ont des carrières plus courtes et plus heurtées que les hommes (naissances, temps partiel). Les bas salaires sont encore plus frappés : un-e Adjaenes verrait sa retraite tomber de 1581 à 955 euros bruts, un-e contractuel-le enseignant-e de 2364 à 957 euros bruts. Dans le nouveau système, il n'y aura pas de gagnant, pas de réduction des inégalités : tout le monde perdra, et les bas salaires encore plus.

PE

CERTIFIÉ.E.S. PLP ADJANES

	Système actuel	Après la réforme
Âge de début	23	23
Âge de départ	62	62
Pension mensuelle	2056	1418

	Système actuel	Après la réforme
Âge de début	24	24
Âge de départ	62	62
Pension mensuelle	1826	1370

	Système actuel	Après la réforme
Âge de début	20	20
Âge de départ	62	62
Pension mensuelle	1581	955

-638 EUROS

-456 EUROS

-626 EUROS

CONTRACTUEL ENSEIGNANT

	Système actuel	Après la réforme
Âge de début	21	21
Âge de départ	62	62
Pension mensuelle	2364	1406

AESH

	Système actuel	Après la réforme
Âge de début	24	24
Âge de départ	62	62
Pension mensuelle	805	801

AGRÉGÉ.E.S

	Système actuel	Après la réforme
Âge de début	24	24
Âge de départ	62	62
Pension mensuelle	2225	1968

-957 EUROS

-4 EUROS

-526 EUROS

Tout est encore négociable, vraiment ?

Le gouvernement prétend « prendre au sérieux » la réforme et fait semblant d'organiser d'innombrables réunions de concertations. Mais le cœur de la réforme est d'ores et déjà gravé dans le marbre. L'arrivée au gouvernement du rédacteur du rapport initial, Jean-Paul Delevoye, en qualité de Haut-commissaire aux retraites délégué auprès de la ministre de la Santé et des solidarités est un signe évident. Il ne faut donc pas croire à la possibilité d'aboutir de certaines discussions, mais se préparer à un affrontement d'ampleur par la grève et la mobilisation contre cette réforme de destruction des droits sociaux des travailleurs et travailleuses.

La réforme des retraites voulue par le Gouvernement est profondément injuste et inégalitaire. C'est une réforme au service du patronat et des capitalistes qui possèdent les fonds de pension pour mettre à bas le système des retraites par répartition qui garantit un minimum de solidarité entre les générations et les salarié-e-s.

Des inégalités hommes/femmes accrues

Les inégalités entre hommes et femmes sont très fortes dans le système actuel. Cela dit, elles seront encore plus fortes avec le sytème de retraite prévu par la réforme. D'une part, ce ne sont plus seulement les 6 derniers mois qui seront pris en compte (comme c'est actuellement le cas dans la fonction publique), mais la totalité de la carrière. Les carrières hachées seront désavantagées, et en premier lieu les carrières des femmes, plus marquées par les congés maternité, parentaux et les temps partiels. D'autre part, la fin de la pension de reversion va causer des baisses de pensions.

Nous revendiquons

- ⇒une augmentation générale des salaires et des pensions ;
- ⇒ une pension calculée sur les 75 % du dernier meilleur indice dans la fonction publique ;
- ⇒ un âge de départ à la retraite après 37,5 annuités au maximum, et la prise en compte effective des conditions de travail dans l'âge de départ ;
- ⇒une retraite égale dans les faits pour les hommes et les femmes.

Le CAC 40 prévoit de verser au titre de l'année 2019 près de 50 milliards d'euros en dividendes. De l'argent, il y en a ! Solidaires et SUD éducation revendiquent une augmentation des cotisations patronales.

SUD éducation avec Solidaires appelle à construire dès maintenant la mobilisation. SUD éducation et Solidaires appellent à la grève à partir du 5 décembre prochain, et à construire l'étendue et la reconduction de la grève dans tous les secteurs. Imposons un autre avenir, changeons le système!

EN GREVE DÈS LE 5 DÉCEMBRE

